

PROCEDURE ADAPTEE
Article 28 du Code des Marchés Publics

COMMUNE DE LA BASSEE
DEPARTEMENT DU NORD

OBJET DE LA CONSULTATION

Entretien des Espaces Verts et Terrain de Sport
de la Ville de LA BASSEE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

2018-2019

Document établi par la Ville de La Bassée
Direction Générale des Services

Cahier des Clauses Administratives Particulières

Article 1 : Objet du Marché

Emplacement des travaux :

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) concernent :

L'entretien des espaces verts communaux

Le présent dossier a pour objet l'entretien, et la maintenance des pelouses, des massifs, des haies, des arbustes, d'espaces verts communaux identifiés dans le cadre du présent marché. Les descriptions des ouvrages sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Lots :

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont découpés en lots :

- Lot 1 : Entretien des espaces verts – tontes et désherbage
- Lot 2 : Entretien des espaces verts – Taille des massifs et des haies
- Lot 3 : Entretien des espaces verts – Entretien du terrain de sport Roland Joly
- Lot 4 : Entretien des espaces verts – Désherbage

Maître de l'ouvrage :

Le Maître de l'ouvrage est la Commune de La Bassée, présentée par Monsieur le Maire, désigné comme « représentant du pouvoir adjudicateur ».

Entrepreneur – délégué – domicile :

L'entrepreneur désignera une personne physique responsable du chantier, ayant pouvoir de décision, de signatures, dès la notification du marché.

Modification des espaces verts objet de l'entretien annuel :

Le Maître d'ouvrage se réserve la faculté de modifier la consistance des espaces à entretenir,

- soit en étendant ou en diminuant les surfaces des espaces verts,
- soit en supprimant des plantations,
- soit en créant des plantations nouvelles et en sollicitant l'entreprise titulaire du marché pour les entretenir,
- ou de toute autre manière qui lui conviendra.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de prestations, et sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du marché, il sera obligatoirement recouru à un avenant.

Etendue des espaces verts objet de l'entretien annuel :

Les espaces verts concernés sont :

Carte 1 : Quartier Nord

- rue des Peupliers
- rue des Lilas
- rue des Pins
- Abords de l'avenue Pasteur

Carte 2 : Quartier Pasteur & Jardin public :

- avenue Dunkerque

Carte 3 : Brigade de Gendarmerie, 1 rue Pierre et Marie Curie

Carte 4 : Brigade de Gendarmerie Motorisée, rue du Collège.

Carte 5 : Stade de Foot Roland Joly – rue de Lille

Carte 6 : Angle de l'avenue de Dunkerque et de la rue Pasteur

Carte 7 : Résidence « Jardins des Weppes »

Carte 8 : « Chemin rouge » rue des 3 Maisons

Carte 9 : Zone Stade

Carte 10 : Cimetière et voyette

Carte 11 : place du Monument aux Morts

Carte 12 : place Lefebvre d'Orval

Carte 13 : Voyette rue des 5 Fusillés

Article 2 : Pièces constitutives du Marché

Pièces contractuelles à joindre :

- La photocopie du ou des certificats de qualifications professionnelles en cours de validité ;
- La déclaration indiquant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L. 341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

- L'acte d'engagement daté et signé par les représentants qualifiés,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), daté et signé,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), daté et signé,
- Les bordereaux des prix,
- La déclaration indiquant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années,
- La liste de références comportant des travaux de même nature que ceux objet du marché,
- La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont dispose le candidat pour l'exécution des travaux prévus au marché,
- Le règlement particulier de consultation,
- Le certificat de visite préalable.

Article 3 : Modalités de règlement et détermination des prix de règlement

Les travaux d'entretien annuels des espaces verts seront payés à l'entrepreneur, mensuellement, sur présentation d'un mémoire établi par l'entreprise à la fin de chaque mois, accompagné obligatoirement d'un état reprenant les prestations réellement réalisées.

Les paiements se feront par virement au moyen d'un mandat administratif sur présentation de mémoire.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents.

La T.V.A. sera comptée en sus.

Article 4 : Durée du marché – délai d'exécution - pénalités

Les stipulations relatives à la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement.

Les délais concernant les travaux d'entretien annuel ou entretien normal sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières.

Le titulaire s'engage, pendant la période déterminée du marché, à assurer régulièrement la continuité des travaux.

En cas de défaillance de sa part, la Ville de LA BASSEE peut assurer le service aux frais et risques dudit titulaire par toute personne et tous moyens appropriés.

Prestations défectueuses

Dans le cas où il serait constaté une prestation défectueuse qualitativement ou quantitativement, la Ville de LA BASSEE, après avoir demandé oralement et confirmé par écrit au titulaire d'y remédier immédiatement et avec confirmation de mise en demeure par lettre recommandée, pourra de plein droit procéder à la résiliation du marché « si récidive » sans préavis et sans que le titulaire puisse prétendre à un versement d'indemnités de quelque nature que ce soit.

Fait à,

Le

Signature de l'Entrepreneur